



RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE TROISIEME TRIMESTRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE	3
1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS	3
2. TEMPS FORTS FINANCIERS	4
3. PERSPECTIVES 2025	5
4. FACTEURS DE RISQUE	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	5
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 – État consolidé de la situation financière intermédiaire	6
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 – État consolidé intermédiaire des pertes et autres pertes globales	7
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 – État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres	8
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 – État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie	9
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités	10
1. Informations générales	10
2. Règles d'évaluation principales	10
3. Estimations et jugements comptables critiques	11
4. Information sectorielle	12
5. Juste valeur	12
6. Filiales	13
7. Immobilisations corporelles	13
8. Immobilisations incorporelles	14
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs	14
10. Autres créances à long terme	15
11. Stocks	15
12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances	16
13. Autres actifs courants	17
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	17
15. Actifs financiers	17
16. Capital, prime d'émission, réserves	17
17. Rémunération en actions	20
18. Dettes financières	23
19. Provisions	26
20. Dettes commerciales	26
21. Impôts sur les revenus et impôts différés	26

22.	Autres passifs	27
23.	Contrat de change et swaps à terme.....	27
24.	Résultats d'exploitation.....	28
25.	Avantages du personnel.....	32
26.	Produits financiers.....	32
27.	Charges financières	33
28.	Perte par action (BPA).....	33
29.	Autres engagements.....	34
30.	Transactions entre apparentés.....	34
31.	Événements postérieurs à la date du bilan	36
	Déclaration de responsabilité	37

RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE

TROISIEME TRIMESTRE 2025

1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio® seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP (cf. ci-dessous).

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25% par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % ($p=0,002$) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % ($p<0,001$). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez dix sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024 et a reçu l'autorisation de la FDA le 8 août 2025.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation « Breakthrough Device » au système Genio® en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio® sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah comptait tout d'abord implanter jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Cependant, comme annoncé le 11 août 2025, la Société a mis fin au recrutement des patients pour cette étude avant d'avoir recruté tous les 106 patients potentiels. L'étude se poursuivra avec les patients déjà recrutés, avec évaluation des critères d'efficacité co-primaires 12 mois après implantation et un suivi à cinq ans. La Société a mis fin au recrutement avant d'avoir atteint le nombre de 106 patients, car elle pense que la population de patients déjà recrutés dans l'étude permettra d'obtenir des résultats statistiquement pertinents, qui, couplés aux résultats d'études cliniques précédentes, donneront des données significatives quant à l'innocuité et à l'efficacité de la thérapie Genio dans la population de patients atteints de CCC.

B. COMMERCIALISATION EUROPÉENNE

Lors des neuf premiers mois de 2025, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires total de 4,4 millions €, principalement en Allemagne. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 13 salariés à plein temps au 30 septembre 2025.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux :

- La Société a obtenu le remboursement DRG en Suisse en 2021 et a généré des revenus réguliers depuis.
- Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre.
- Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre. Au T2 2025, la Société a enregistré ses premiers revenus au Koweït et à Abu Dhabi.
- Nyxoah a également généré des revenus en Suisse, en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

C. AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION AUX ÉTATS-UNIS

Le 8 août 2025, la U.S. Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le système Genio pour un sous-ensemble de patients souffrant de SAOS modéré à sévère avec un index Apnée-hypopnée (IAH) compris entre 15 et 65 inclus. La Société a immédiatement démarré la commercialisation aux États-Unis via un lancement par phases dans les centres adopteurs précoces et les sites d'intégration. Elle a envoyé les systèmes initiaux à des hôpitaux/cliniques ambulatoires et a réalisé la formation des chirurgiens. Au cours du T3 2025, Nyxoah a comptabilisé des revenus totaux de 231 000 issus des ventes aux États-Unis. Dans le cadre de l'autorisation de PMA de la FDA, la Société réalisera une étude clinique d'approbation post-PMA nommée BREATHE, qui devrait s'appuyer sur 229 patients (dont un minimum de 160 patients évaluable).

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, comparé à 3,3 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024.

Le coût des biens vendus s'est élevé à 1,7 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, comparé à 1,2 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 15,4 millions €, soit 75,4 %, passant de 20,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 à 35,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis à la suite de l'autorisation de la FDA obtenue en août 2025 et au développement global des opérations commerciales de la Société.

Avant la capitalisation de 1,8 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 et de 3,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 7,3 millions €, soit une augmentation de 27,8 %, passant de 26,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, à 33,7 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette hausse découle de l'augmentation des activités de R&D, contrebalancée par une baisse des frais cliniques. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Nyxoah a réalisé un résultat financier négatif net de 1,6 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, principalement en raison de la dépréciation du taux de change du dollar par rapport à l'euro et aux frais d'intérêts sur le prêt à terme souscrit en juillet 2024. Ce résultat se compare avec le résultat financier négatif de 0,9 million € réalisé pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 66,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, comparé à une perte nette de 42,1 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024.

Au 30 septembre 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 22,5 millions €, comparé à 85,6 millions € au 31 décembre 2024. La baisse des actifs financiers a été causée par l'utilisation des produits de la vente des dépôts à terme pour soutenir les activités d'exploitation.

3. PERSPECTIVES 2025

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes en Allemagne, dans d'autres pays européens où nous sommes déjà présents ainsi que dans certains marchés européens et du Moyen-Orient, sous réserve du remboursement des produits de la Société dans ces marchés.

Aux États-Unis, la demande d'autorisation préalable à la mise sur le marché (PMA) de la Société pour le système Genio® a été approuvée par la FDA le 8 août 2025 pour un sous-ensemble de patients souffrant de SAOS modéré à sévère avec un Index Apnée-Hypopnée (IAH) compris entre 15 et 65 inclus. La Société a lancé ses efforts commerciaux sur le marché américain le 11 août 2025.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 76-98 du rapport annuel 2024 de la Société ainsi qu'au risque lié au procès qu'Inspire Medical, Inc. a intenté à notre encontre en mai 2025 pour la violation présumée de trois brevets d'Inspire. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, aux résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'autorisation réglementaire ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; les résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2024 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

**INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2025 –
ÉTAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE**

**(non audité)
(en milliers)**

		Au	
	Notes	30 septembre 2025	31 décembre 2024
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	4 471	4 753
Immobilisations incorporelles	8	50 108	50 381
Droit d'utilisation des actifs	9	1 891	3 496
Actif d'impôts différés		25	76
Autres créances à long terme	10	1 759	1 617
		€ 58 254	€ 60 323
Actifs courants			
Stocks	11	6 075	4 716
Créances commerciales	12	1 356	3 382
Actifs liés à des contrats	12	1 384	–
Autres créances	12	3 026	2 774
Autres actifs courants	13	1 026	1 656
Actifs financiers	15	11 609	51 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	10 869	34 186
		€ 35 345	€ 98 083
Total de l'actif		€ 93 599	€ 158 406
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital	16	6 450	6 430
Prime d'émission	16	314 417	314 345
Réserve pour paiement fondé sur des actions	17	11 765	9 300
Autres éléments du résultat global	16	1 111	914
Résultats reportés		(282 789)	(217 735)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		€ 50 954	€ 113 254
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	18	18 787	18 725
Passifs locatifs	9	1 382	2 562
Provisions	19	1 106	1 000
Passif d'impôts différés		30	19
Responsabilité contractuelle	24	581	472
Autres passifs	22	–	845
		€ 21 886	€ 23 623
Passifs courants			
Dettes financières	18	248	248
Passifs locatifs	9	742	1 118
Dettes commerciales	20	9 559	9 505
Passif d'impôts exigibles	21	3 376	4 317
Responsabilité contractuelle	24	342	117
Autres passifs	22	6 492	6 224
		€ 20 759	€ 21 529
Total du passif		€ 42 645	€ 45 152
Total des capitaux propres et du passif		€ 93 599	€ 158 406

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2025 –
ÉTAT CONSOLIDE INTERMEDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
		2025	2024	2025	2024
Chiffre d'affaires	24	€ 1 972	€ 1 266	€ 4 376	€ 3 258
Coût des biens vendus	24	(779)	(482)	(1 675)	(1 217)
Bénéfice brut		€ 1 193	€ 784	€ 2 701	€ 2 041
Frais de recherche et de développement	24	(12 911)	(7 902)	(31 959)	(22 573)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	24	(12 702)	(8 042)	(35 765)	(20 396)
Autres revenus / (frais) d'exploitation		51	180	166	430
Perte d'exploitation de la période		€ (24 369)	€ (14 980)	€ (64 857)	€ (40 498)
Produits financiers	26	1 082	1 138	6 561	4 615
Charges financières	27	(583)	(3 043)	(8 162)	(5 480)
Perte de la période avant impôts		€ (23 870)	€ (16 885)	€ (66 458)	€ (41 363)
Impôts sur le revenu	21	290	(173)	(114)	(724)
Perte de la période		€ (23 580)	€ (17 058)	€ (66 572)	€ (42 087)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (23 580)	€ (17 058)	€ (66 572)	€ (42 087)
Autres éléments du résultat global					
Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)					
Différences de conversion de devises		(33)	(209)	197	(221)
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		€ (23 613)	€ (17 267)	€ (66 375)	€ (42 308)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (23 613)	€ (17 267)	€ (66 375)	€ (42 308)
Perte de base par action (en €)	28	€ (0,630)	€ (0,496)	€ (1,778)	€ (1,346)
Perte diluée par action (en €)	28	€ (0,630)	€ (0,496)	€ (1,778)	€ (1,346)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

**INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2025 –
ÉTAT CONSOLIDE INTERMEDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

(non audité)

(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2025	€ 6 430	€ 314 345	€ 9 300	€ 914	€ (217 735)	113 254
Perte de la période	–	–	–	–	(66 572)	(66 572)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	197	–	197
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ 197	€ (66 572)	€ (66 375)
Paielement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	3 983	–	–	3 983
Expirées au cours de la période	–	–	(633)	–	633	–
Exercées au cours de la période	20	72	(885)	–	885	92
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	20	72	2 465	–	1 518	4 075
Solde au 30 septembre 2025	€ 6 450	€ 314 417	€ 11 765	€ 1 111	€ (282 789)	€ 50 954

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiement fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2024	€ 4 926	€ 246 127	€ 7 661	€ 137	€ (160 829)	€ 98 022
Perte de la période	–	–	–	–	(42 087)	(42 087)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(221)	–	(221)
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ (221)	€ (42 087)	€ (42 308)
Paielement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	3 232	–	–	3 232
Expirées au cours de la période	–	–	(1 632)	–	1 632	–
Exercées au cours de la période	7	227	(318)	–	318	234
Coût de transaction	975	47 452	–	–	–	48 427
Emission d'actions en numéraire	–	(2 900)	–	–	–	(2 900)
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	982	44 779	1 282	–	1 950	48 993
Solde au 30 septembre 2024	€ 5 908	€ 290 906	€ 8 943	€ (84)	€ (200 966)	€ 104 707

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

**INFORMATION FINANCIERE NON AUDITEE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE RESUMEE POUR
LA PERIODE DE NEUF MOIS CLOTUREE LE 30 SEPTEMBRE 2025 –
ÉTAT CONSOLIDE INTERMEDIAIRE DES FLUX DE TRESORERIE**

(non audité)

(en milliers)

		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	Notes	2025	2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (66 458)	€ (41 363)
Ajustements pour :			
Produits financiers		(6 561)	(4 615)
Charges financières		8 162	5 480
Amortissement des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	1 805	1 241
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	1 183	723
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	7, 8	1 025	—
Perte de valeur sur créances commerciales	12	174	—
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	3 983	3 232
Augmentation des provisions	19	106	251
Autres éléments non monétaires		(65)	112
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		€ (56 646)	€ (34 939)
Augmentation des stocks	11	(1 359)	(1 957)
(Augmentation)/Diminution des créances commerciales et autres créances	12	43	(393)
Augmentation des dettes commerciales et autres dettes	20, 22	2 793	534
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		€ (55 169)	€ (36 755)
Impôt sur le revenu (payé)		(569)	(276)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		€ (55 738)	€ (37 031)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(784)	(716)
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(1 758)	(3 803)
Cessions d'immobilisations corporelles		3	—
Acquisition d'actifs financiers - courant	15	(24 050)	(66 163)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	15	60 227	59 340
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		1 970	1 595
Flux de trésorerie des activités d'investissement		€ 35 608	€ (9 747)
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(890)	(872)
Remboursement d'autres prêts		—	(63)
Intérêts payés		(635)	(311)
Remboursement des avances récupérables	18	—	(172)
Produit de l'émission d'actions, net des coûts de transaction	16	93	45 761
Produit d'autres prêts		—	10 000
Autres charges financières		(75)	(104)
Coûts de transaction liés aux prêts et emprunts		—	(175)
Flux de trésorerie des activités de financement		€ (1 507)	€ 54 064
Variation nette de trésorerie		€ (21 637)	€ 7 286
Effets des taux de change et les équivalents de trésorerie		(1 680)	(218)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	14	€ 34 186	€ 21 610
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre	14	€ 10 869	€ 28 678

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. La plateforme de solutions novatrice de la Société est basée sur le système Genio®, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage « CE » et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio® est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio® est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

Nyxoah SA a ouvert quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1^{er} février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 30 septembre 2025 et pour les périodes de trois et neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2025, a été autorisée le 13 novembre 2025 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2025, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Ces États financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Principe de continuité de l'exploitation

La Société a toujours été en déficit et n'a enregistré que des flux de trésorerie négatifs depuis sa création, à cause des dépenses importantes en matière de recherche et de développement encourues dans le cadre du développement et des démarches d'approbation réglementaire du système Genio®. Au 30 septembre 2025, l'état de situation financière de la Société comprend une perte cumulée de 282,8 millions € et un total d'actifs de 93,6 millions €. Au 30 septembre 2025, les actifs courants de la Société s'établissaient à 35,3 millions €, dont 10,9 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et 11,6 millions € en titres négociables, principalement grâce à des offres publiques.

Le plan d'exploitation actuel de la Société indique qu'elle va continuer à subir des pertes d'exploitation et à générer des flux de trésorerie négatifs via ses activités, au vu de ses dépenses courantes en lien avec le lancement commercial aux États-Unis et la réalisation de ses études cliniques, qui ne seront que partiellement compensées par les activités génératrices de revenus de la Société hors des États-Unis, qui étaient de 4,4 millions € au cours des neuf premiers mois de 2025 dans l'UE. La Société a commencé à générer des revenus aux États-Unis au troisième trimestre 2025 après avoir obtenu l'autorisation de mise sur le marché de la FDA pour son système Genio® le 8 août 2025, ce qui lui permet de le commercialiser aux États-Unis. Les revenus aux États-Unis totalisaient 231.000 € au 30 septembre 2025.

La Société a levé des capitaux supplémentaires en novembre par le biais d'une augmentation de capital de 22 M€ et d'un financement par obligations convertibles de 45 M€. L'obligation convertible peut être tirée en deux tranches de 22,5 M€ : la première tranche a été tirée lors de la clôture et la seconde pourra l'être sept mois après la clôture, sous réserve de certaines conditions (voir aussi la note 31). Pour répondre aux besoins futurs de fonds de roulement de la Société, la direction continuera à explorer des options de financement supplémentaires, dont l'émission publique ou privée d'actions et le refinancement de la dette. Ce financement supplémentaire est crucial pour diverses activités, en particulier le lancement du produit Genio® aux États-Unis et la poursuite des projets de recherche et de développement en cours. Ceci entraîne néanmoins une incertitude significative quant à sa capacité à poursuivre son exploitation, car les fonds actuels ne sont pas suffisants pour couvrir une période de 12 mois à compter de la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités ci-joints ont donc été préparés en se basant sur l'hypothèse de la poursuite de l'activité de la Société, ce qui présuppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cadre des activités normales de la Société.

La Société continue à surveiller les impacts potentiels de l'environnement politique américain (« Jour de la libération » de Trump). Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, les effets estimés ont été reflétés, sans impact d'envergure sur les opérations ou les résultats financiers pour la période.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2025

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2025, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modification d'IAS 21 L'effet des variations des taux de change : Absence de convertibilité

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5.5.2 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2024 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales, des autres créances, des actifs financiers et des autres actifs courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants est approximativement égale à leur valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La juste valeur des passifs non courants (dettes financières et autres passifs non courants), exception faite des passifs financiers dérivés, est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et leurs évaluations de juste valeur peuvent fluctuer au niveau des taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 18.1.

Les passifs et actifs financiers dérivés composés de contrats de change et de swaps de devises étrangères sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument.

Les warrants synthétiques sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 62,76 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre septembre 2022 et septembre 2025.

Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 54.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 63.000 €.

L'option de paiement anticipé est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers				
Autres créances à long terme (niveau 3)	434	395	434	395
Option de prépaiement (niveau 3)	133	112	133	112
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	4 396	4 293	4 396	4 293
Contrats de change à terme (niveau 2)	94	–	94	–
Autres actifs courants (niveau 3)	159	738	159	738
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	10 869	34 186	10 869	34 186
Actifs financiers (niveau 2)	11 609	51 369	11 609	51 369

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2024
Passifs financiers				
Contrat de facilité de prêt (niveau 3)	7 690	6 898	8 093	7 151
Warrants synthétiques (niveau 3)	1 689	3 204	1 689	3 204
Contrats de change à terme (niveau 2)	6	353	6	353
Avances récupérables (niveau 3)	9 656	8 871	9 656	8 871
Dettes commerciales et autres dettes (niveau 1 et 3)	11 156	11 338	11 156	11 338

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des parts de Nyxoah Ltd, une société israélienne située à Tel-Aviv enregistrée en 2009 et dont le capital social est de 1,00 NIS.

La société détient également 100 % des parts de Nyxoah PTY LTD, une société australienne située à Collingwood, enregistrée en 2017 et dont le capital social est de 100 AUD.

La Société détient aussi 100 % des actions de Nyxoah Inc, une société basée au Delaware (États-Unis), qui a été enregistrée en mai 2020 et qui possède un capital social de 1,00 USD.

La Société détient également 100 % des actions de Nyxoah GmbH, une société allemande située à Eschborn qui a été acquise en 2023 et qui possède un capital social de 25.000 €.

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 s'établit à 0,8 million € (2024 : 0,7 million €), principalement en lien avec la ligne de production américaine en construction et l'équipement de laboratoire.

Le coût des immobilisations corporelles en 2024 inclut une correction de l'incitation fiscale en Belgique sur les investissement de 2023 pour un montant de 93.000 €. Consultez la note 24.

La charge d'amortissement s'établit à 0,8 million € en 2025 et à 0,5 million € en 2024 pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, la Société a abandonné un actif parmi les immobilisation corporelles, après avoir conclu qu'aucun avantage économique n'est attendu à l'avenir. La Société a comptabilisé une perte de valeur de 235.000 €, présentée dans les frais de recherche et développement.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Valeur brute			
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2024	48 671	591	49 262
Acquisitions	3 674	–	3 674
Valeur brute au 30 septembre 2024	52 345	591	52 936
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	1 704	–	1 704
Perte de valeur	(790)	–	(790)
Autres mouvements	(4)	–	(4)
Valeur brute au 30 septembre 2025	54 320-	591-	54 911
Amortissements			
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2024	(2 528)	(127)	(2 655)
Charge d'amortissement	(691)	(32)	(723)
Amortissements au 30 septembre 2024	(3 219)	(159)	(3 378)
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(1 151)	(32)	(1 183)
Amortissements au 30 septembre 2025	(4 603)	(200)	(4 803)
Valeur comptable nette au 30 septembre 2024	49 126	432	49 558
Valeur comptable nette au 30 septembre 2025	49 717	391	50 108

Il n'y a qu'un seul projet en cours de développement : Le système Genio®. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio® en 2021. À la suite de l'autorisation de la FDA pour le système Genio® en date du 8 août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles correspondantes a commencé au T3 2025. L'amortissement s'établit à 1,2 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 (2024 : 0,7 million €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société poursuit les frais de développement 2025 en ce qui concerne le système Genio® de seconde génération et les essais cliniques pour obtenir les approbations réglementaires dans certains pays ou pour être capable de vendre le système Genio® dans certains pays. Les frais de développement capitalisés s'établissent respectivement à 1,7 million € et 3,7 millions € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 respectivement. Le total de la capitalisation des immobilisations incorporelles dans l'état des flux de trésorerie intermédiaire consolidé est supérieur aux ajouts à cause de l'incitation fiscale liée aux investissements en 2025 pour un montant de 54.000 € (2024 : 129.000 €). Consultez la note 24 pour en savoir plus. Le développement des projets de R&D en cours devrait être finalisé en 2026.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, la Société a abandonné un projet discret de recherche et développement précédemment capitalisé, après avoir conclu qu'aucun avantage économique n'en est attendu à l'avenir. La Société a comptabilisé une perte de valeur de 0,8 million €, présentée dans les frais de recherche et développement.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 90.000 € (2024 : 0,6 million €). En outre, le contrat de location du bâtiment israélien a diminué. Cette modification entraîne une baisse de actifs liés à des droits d'utilisation d'un montant de 0,7 million € et une baisse des passifs locatifs d'un montant de 0,8 million €. La Société a comptabilisé des gains entraînés par cette modification d'un montant de 92.000 €. Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 1,0 million € (2024 : 0,8 million €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont respectivement établis à 1,0 million € et à 0,7 million € pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 respectivement.

10. Autres créances à long terme

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Incitation fiscales R&D	1 192	1 110
Option de paiement anticipé	133	112
Garanties en numéraire	434	395
Total des autres créances à long terme	1 759	1 617

Les autres créances à long terme se composent principalement de garanties en numéraire pour un montant de 434.000 € (2024 : 395.000 €), d'une option de paiement anticipé évaluée à 133.000 € (2024 : 112.000 €) et d'une incitativisation fiscale au R&D en Belgique pour un montant de 1,2 million € (2024 : 1,1 million €) liée à certaines activités de développement et d'essais cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant l'option de paiement anticipé, consultez la note 18.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 30 septembre 2025 est liée aux investissements de 2022, 2023, 2024 et 2025 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Les créances à long terme à 2024 incluent également une correction de l'incitation fiscale à la R&D en Belgique sur les investissement de 2023. Pour de plus amples informations, consultez la note 24.

11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Matières premières	1 504	1 080
En cours de production	2 111	2 546
Produits finis	2 460	1 090
Total stock	6 075	4 716

L'augmentation du stock est due à l'accélération des activités en préparation à l'intensification de la commercialisation aux États-Unis et à l'expansion de commercialisation en UE en 2025.

12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Créances commerciales	1 530	3 382
Provision pour créances douteuses	(174)	–
Actifs liés à des contrats	1 384	–
Paielements anticipés	1 329	734
Créances incitatives R&D (Australie)	79	155
Créances TVA	582	741
Créances d'impôt courant	789	967
Contrat de change à terme	94	–
Autres	153	177
Total créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances	5 766	6 156

La baisse de 390.000 € des créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances est principalement due à une baisse des créances commerciales et des actifs liés à des contrats de 0,6 million € et à une baisse des autres créances de 343.000 € partiellement compensée par une augmentation des paiements anticipés de 0,6 million €. Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, une autorisation de perte de crédit attendue sur les créances commerciales a été comptabilisée pour un montant de 174.000 €. Ce montant est inclus sous Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux.

La Société peut inclure des créances non facturées dans le solde débiteur. En général, ces créances représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2024 et 30 septembre 2025, aucune créance non facturée n'était incluse dans les créances commerciales.

Au 30 juin 2025, la Société avait recomptabilisé 1,5 million € de créances commerciales en actifs liés à des contrats dans le cadre de certains contrats clients pour le système Genio®. À la fin du T3, les actifs liés à des contrats représentent 1,4 million €. Dans le cadre de ces contrats, la Société a transféré le contrôle du système Genio® au client et a émis les factures nécessaires. Cependant, en vertu des dispositions du contrat, la facture est due une fois le système Genio® implanté dans le patient par le client. Étant donné que le droit de réflexion n'est donc pas inconditionnel, les montants liés ne remplissent pas les critères de comptabilisation comme créance commerciale conformément à l'IFRS 15.

Le 27 juin 2025, la Société a signé un accord avec un fournisseur clé afin de réaliser un paiement progressif de 1.150.000 \$ pour des services de fabrication et des achats de stock. Le paiement a été fait en juillet 2025 et est inclus dans les paiements anticipés pour la période clôturée le 30 septembre 2025. Le paiement anticipé est appliqué progressivement aux factures des fournisseurs à mesure de l'avancée du travail en vertu de l'accord.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio®.

Les créances d'impôt courant sont liées à un trop payé d'impôt sur les sociétés en Belgique.

Consultez la note 23 pour en savoir plus sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

13. Autres actifs courants

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Charges payées d'avance	867	918
Produits à recevoir	159	738
Total autres créances à court terme	1 026	1 656

La baisse de 0,6 million € des autres actifs courants est principalement due à une baisse des revenus cumulés de 0,6 million €.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Dépôts à court terme	2 284	28 220
Trésorerie	8 585	5 966
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	10 869	34 186

La trésorerie et équivalents de trésorerie ont diminué pour atteindre 10,9 millions € au 30 septembre 2025, par rapport aux 34,2 millions € au 31 décembre 2024 avec une diminution des dépôts à court terme de 25,9 millions €, partiellement compensée par une augmentation des comptes courants de 2,6 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Au 30 septembre 2025, les actifs financiers courants sont de 11,3 millions \$ (9,6 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 2,0 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 30 septembre 2025 est de 11,6 millions €.

Durant la période clôturée le 30 septembre 2025, la Société a contracté des dépôts à terme en USD et des billets de trésorerie américains pour un montant total de 21,3 millions \$ (19,1 millions €) et 5,0 millions €. Durant la période clôturée le 30 septembre 2025, 57,4 millions \$ (51,5 millions €) et 8,8 millions € sont arrivés à échéance et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers courants sont de 47,4 millions \$ (45,6 millions €) - ceux-ci peuvent générer un gain ou une perte de change sur devises dans les résultats financiers conformément aux fluctuations du taux de change USD/EUR, car la devise fonctionnelle de la Société est l'EUR - et de 5,8 millions €. Le montant total des dépôts à terme au 31 décembre 2024 est de 51,4 millions €.

16. Capital, prime d'émission, réserves

16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 30 septembre 2025, le capital social de la Société s'établissait à 6,5 millions €, représenté par 37.544.782 actions, avec une prime d'émission de 332,7 millions € (avant déduction des coûts de transaction).

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur la période de neuf mois clôturée les 30 septembre 2025 et 2024 :

(Nombre d'actions ⁽¹⁾ sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Valeur nominale (en €)	Capital (en milliers €)	Prime d'émission (en milliers €)
1^{er} janvier 2024	28 673 985	28 673 985	0,17	4 926	260 631
6 mars 2024 - Exercice de warrants	8 650	8 650	0,17	1	61
17 avril 2024 - Exercice de warrants	3 000	3 000	0,17	1	16
28 mai 2024 - Augmentation de capital	5 374 755	5 374 755	0,17	923	44 946
3 juin 2024 - Augmentation de capital	300 000	300 000	0,17	52	2 506
24 juin 2024 - Exercice de warrants	12 625	12 625	0,17	2	66
3 septembre 2024 - Exercice de warrants	13 750	13 750	0,17	2	72
25 septembre 2024 - Exercice de warrants	2 250	2 250	0,17	1	12
30 septembre 2024	34 389 015	34 389 015	0,17	5 908	308 310
9 octobre 2024 - Augmentation de capital	3 000 000	3 000 000	0,17	515	24 071
15 novembre 2024 - Exercice de warrants	38 250	38 250	0,17	7	198
31 décembre 31 2024	37 427 265	37 427 265	0,17	6 430	332 579
12 mai 2025 - Exercice de warrants	2 000	2 000	0,17	—	10
13 juin 2025 - Exercice de warrants	6 375	6 375	0,17	1	33
8 juillet 2025 - Exercice de warrants	5 500	5 500	0,17	1	29
26 septembre 2025 - Exercice de warrants RSU	103 642	103 642	0,17	18	—
30 septembre 2025	37 544 782	37 544 782	0,17	6 450	332 651

Le 6 mars 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 8.650 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 62.000 € (prime d'émission comprise).

Le 17 avril 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 3.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 17.000 € (prime d'émission comprise).

Le 28 mai 2024, la Société a émis 5.374.755 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 45,9 millions € (prime d'émission comprise) dans le cadre d'une offre publique souscrite aux États-Unis, qui incluait des actions vendues lors d'une offre privée à certains investisseurs qualifiés ou institutionnels hors des États-Unis. 1.996.187 actions ont été souscrites en euros à un prix de 8,54 € par action. 3.378.568 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Le 3 juin 2024, la Société a émis 300.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,6 millions € (prime d'émission comprise) à la suite de l'exercice par les souscripteurs de l'augmentation de capital du 28 mai 2024 de leur option d'achat d'actions supplémentaires (« Greenshoe »). Les 300.000 actions ont été souscrites en dollars US à un prix de 9,25 \$ par action.

Les produits des augmentations de capital du 28 mai et du 3 juin 2024 seront utilisés à des fins générales d'entreprise.

Le 24 juin 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 12.625 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 68.000 € (prime d'émission comprise).

Le 3 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 13.750 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 74.000 € (prime d'émission comprise).

Le 25 septembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 13.000 € (prime d'émission comprise).

Le 9 octobre 2024, la Société a émis 3.000.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 24,6 millions € (prime d'émission comprise). La Société a levé 27,0 millions \$ de produit brut dans le cadre de son programme ATM (« at-the-market ») de 50 millions \$ établi le 22 décembre 2022 à un prix d'émission égal au prix du marché sur le Nasdaq Global Market au moment de la vente. Le produit sera utilisé pour répondre à la demande en Europe et aux États-Unis.

Le 15 novembre 2024, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 38.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 205.000 € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 3,7 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 71,5 millions €.

Le 12 mai 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 10.000 € (prime d'émission comprise).

Le 13 juin 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 6.375 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 34.000 € (prime d'émission comprise).

Le 8 juillet 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 5.500 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 30.000 € (prime d'émission comprise).

Le 26 septembre 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 103.642 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 18.000 € (prime d'émission non comprise).

16.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement de la réserve des autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devise	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2023	54	83	137
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	(221)	-	(221)
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2024	(167)	83	(84)
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2025	820	94	914
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	197	-	197
Total des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2025	1 017	94	1 111

17. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres

Au 30 septembre 2025, la Société disposait de quatre plans actifs d'incitation dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres, dont (i) le plan de warrants de 2021 (le Plan de 2021), (ii) le plan de warrants de 2022 (le Plan de 2022), (iii) le plan de warrants de 2024 (le Plan de 2024), (iv) le plan de warrants de 2025 (le Plan de 2025).

Les changements de l'année pour les plans de Warrants sont les suivants :

Nombre d'actions (après division des actions) auxquels les warrants donnent droit dans tous les plans	2025	2024
En circulation le 1^{er} janvier	2 258 319	1 635 606
Accordées	1 138 754	1 000 750
Renoncées	(56 252)	(472 500)
Exercées	(13 875)	(40 275)
Expirées	(108 377)	(83 350)
En circulation au 30 septembre	3 218 569	2 040 231
Exercables au 30 septembre	1 853 942	1 146 298

Le 1^{er} février 2024, le 21 avril 2024 et le 8 août 2024 respectivement, 300.250, 85.000 et 258.894 warrants appartenait au Plan de 2022. Un nouveau plan 2024 a été mis en place avec l'émission d'un million de warrants, dont 221.606 et 135.000 ont été émis le 2 août 2024 et le 18 septembre 2024 respectivement.

Les warrants suivants ont été attribués en 2025 :

- Le 1^{er} février 2025, 329.431 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2024 (17.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 1^{er} février 2025, 223.943 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025 (10.000 warrants n'ont pas été acceptés)
- Le 14 mars 2025, 45.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.
- Le 8 avril 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025
- Le 5 mai 2025, 30.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025.
- Le 6 septembre 2025, 15.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2024.
- Le 6 septembre 2025, 465.380 warrants ont été octroyés dans le cadre du Plan de 2025.

Au 30 septembre 2025, un total de 13.875 warrants ont été exercés.

Au 30 septembre 2025, les 30.000 warrants restants du plan de warrants de 2020 ont expiré, la date d'expiration du plan de 2020 ayant été atteinte.

Les tableaux suivants donnent les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés en 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 dans le cadre des plans de warrants de 2020, 2021, 2022, 2024 et 2025. Les tableaux et les notes se basent sur le nombre d'actions auquel les warrants donnent droit dans tous les plans.

	Plan 2020 (octroi 2020)	Plan 2021 (octroi 17 sept. 2021)	Plan 2021 (octroi 27 oct. 2021)	Plan 2022 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	56,32%	51,30%	51,50%	49,80%	49,80%
Taux d'intérêt sans risque	-0,20%	-0,36%	-0,18%	0,37%	0,37%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	11,94	25,31	25,31	17,76	25,31
Cours des actions	10,20	25,75	20,50	17,50	17,50
Juste valeur	3,31	9,22	5,94	6,05	4,15

	Plan 2021 (octroi 21 fév. 2022)	Plan 2021 (octroi 14 mai 2022)	Plan 2021 (octroi 8 juin 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)	Plan 2021 (octroi 8 août 2022)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	49,80%	49,80%	52,60%	53,71%	53,97%
Taux d'intérêt sans risque	0,50%	1,06%	1,60%	1,39%	1,45%
Durée de vie attendue	4	3	3	3	4
Prix d'exercice	17,76	13,82	12,95	9,66	9,66
Cours des actions	17,50	13,82	13,34	9,75	9,75
Juste valeur	6,90	4,94	5,21	3,79	4,32

	Plan 2021 (octroi 24 mars 2023)	Plan 2021 (octroi 12 avril 2023)	Plan 2021 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2022 (octroi 14 juin 2023)	Plan 2022 (octroi 20 oct. 2023)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	52,00%	52,00%	51,28%	51,28%	50,00%
Taux d'intérêt sans risque	3,20%	3,24%	3,36%	3,36%	3,55%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,42	6,36	7,19	7,19	5,92
Cours des actions	6,70	7,08	7,10	7,10	5,60
Juste valeur	3,09	3,04	2,75	2,75	2,07

	Plan 2022 (octroi 1 fév. 2024)	Plan 2022 (octroi 21 avril 2024)	Plan 2022 (octroi 2 août. 2024)	Plan 2024 (octroi 2 août. 2024)	Plan 2024 (octroi 18 sept. 2024)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	62,20%	65,50%	66,00%	66,00%	65,20%
Taux d'intérêt sans risque	2,63%	3,08%	2,55%	2,55%	2,38%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	5,24	9,04	7,88	7,88	7,20
Cours des actions	9,96	9,20	7,56	7,56	7,54
Juste valeur	6,26	4,40	3,47	3,47	3,60

	Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)	Plan 2024 (octroi 25 nov. 2024)	Plan 2024 (octroi 1 fév. 2025)	Plan 2024 (octroi 1 fév. 2024)	Plan 2025 (octroi 1 fév. 2025)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	63,70%	63,70%	63,00%	63,00%	63,00%
Taux d'intérêt sans risque	2,24%	2,24%	2,26%	2,26%	2,26%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	7,69	8,04	9,63	10,15	10,15
Cours des actions	8,10	8,10	10,15	10,15	10,15
Juste valeur	3,80	3,70	4,76	4,61	4,61

	Plan 2025 (octroi 14 mars 2025)	Plan 2025 (octroi 8 avril 2025)	Plan 2025 (octroi 5 mai 2025)	Plan 2024 (octroi 6 sept. 2025)	Plan 2025 (octroi 6 sept. 2025)
Rendement des dividendes	0%	0%	0%	0%	0%
Volatilité attendue	63,00%	65,24%	64,97%	64,90%	64,90%
Taux d'intérêt sans risque	2,40%	2,11%	2,02%	2,16%	2,16%
Durée de vie attendue	3	3	3	3	3
Prix d'exercice	10,80	7,20	5,65	4,92	4,92
Cours des actions	10,80	5,76	5,65	4,92	4,92
Juste valeur	4,91	2,31	2,60	2,27	2,27

Le 24 mars 2023, la Société a réduit le prix d'exercice de 75 % des warrants précédemment octroyés aux titulaires de warrants dans le cadre du plan de Warrants de 2021 à 5,42 € pour refléter la baisse du prix des actions de la Société. Pour les 25 % restants des warrants précédemment octroyés dans le cadre du Plan de 2021, le prix d'exercice reste inchangé. Toutes les autres conditions générales des warrants dont le prix a été modifié restent inchangées. La Société a déterminé la juste valeur des options à la date de modification (24 mars 2023). La juste valeur incrémentale des warrants dont le prix a été modifié sera comptabilisée comme dépense sur la période courant de la date de modification jusqu'à la fin de la période d'acquisition. Pour les warrants déjà acquis à la date de la modification, la juste valeur incrémentale est entièrement comptabilisée comme dépense à la date de la modification. Les dépenses pour l'attribution d'option originale resteront comptabilisées comme si les conditions n'avaient pas été modifiées.

La juste valeur des warrants modifiés a été déterminée à l'aide des mêmes modèles et principes que décrits ci-dessus. Consultez les états financiers consolidés de fin d'année 2024 du groupe pour en savoir plus sur les données d'entrée du modèle.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)

Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé. La juste valeur des UAR attribuées est égale au prix d'action à la date d'octroi moins le prix d'exercice de 0,1718 € et est égale à 7,65 € par UAR attribuée pour les UAR 2024 et 2025.

Le 12 juin 2024, la Société a attribué un total de 103.642 RSU à sept administrateurs qui ont été transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2025. Au 30 septembre 2025, les UAR avaient toutes été exercées, mais les actions liées n'avaient pas encore été émises.

Le 11 juin 2025, la Société a attribué à sept administrateurs un total de 146.531 UAR, aux mêmes conditions que les UAR de 2024, qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2026. Au 30 septembre 2025, un total de 146.531 UAR étaient en circulation.

Frais de paiements fondés sur les actions

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 4,0 millions € (2024 : 3,2 millions €).

18. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'Accord de financement avec la BIE et de warrants synthétiques. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Avances récupérables - non-courantes	9 408	8 623
Avances récupérables - courantes	248	248
Avances récupérables totales	9 656	8 871
EIB finance agreement - non-courant	7 690	6 898
Warrant synthétiques - courant	1 689	3 204
Total autre	9 379	10 102
Non-courant	18 787	18 725
Courant	248	248
Total dette financière	19 035	18 973

18.1. Dette financière liée aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 30 septembre 2025, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	Avances contractuelles	Avances reçues	Rembourseme nts fixes*	Rembourseme nts variables*
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	628	24
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	510	13
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	88	18
Total	7 627	7 627	1 814	63

* Excl. intérêts

La Société n'a pas reçu de nouveaux montants et n'a pas réalisé de nouveau remboursement pendant la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Convention 6472	1 868	1 711
Convention 6839	2 539	2 332
Convention 6840	3 063	2 819
Convention 7388	2 186	2 009
Avances récupérables totales	9 656	8 871
Non-courant	9 408	8 623
Courant	248	248
Avances récupérables totales	9 656	8 871

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	8 871	8 674
Avances remboursées (excl. intérêts)	–	(172)
Intérêts payés	–	(16)
Evaluation initiale et réévaluation	(24)	(12)
Impact de l'actualisation	809	778
Au 30 septembre	9 656	9 252

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des Passifs fin 2025 (en milliers EUR)	Variation des projections de revenus		
	-25%	0%	25%
Variation des taux d'actualisation *			
-25%	10 000	10 374	10 627
0%	9 205	9 656	9 966
25%	8 505	9 015	9 370

* Un changement de -25% du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8% au lieu de 5% tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4% au lieu de 12,5%.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

18.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société

compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. La tranche A est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de la facilité de crédit peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	6 898	–
Nouvelle dettes	–	10 000
Coûts de transaction des dettes financières	–	(175)
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	–	(3 169)
Intérêts capitalisés	500	–
Ajustement effectif des taux d'intérêt	292	60
Au 30 septembre	7 690	6 716

Les changements des warrants synthétiques peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	3 204	–
Séparation des dérivés incorporés non étroitement liés	–	3 169
Ajustement de la juste valeur	(1 515)	405
Au 30 septembre	1 689	3 574

Les changements des options de paiement anticipé peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2025	2024
Au 1 ^{er} janvier	112	–
Ajustement de la juste valeur	21	–
Au 30 septembre	133	–

19. Provisions

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Provision pour obligation implicite	1 023	672
Autres provisions	83	328
Total provisions	1 106	1 000

La Société a une obligation constructive liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

Le 30 mai 2025, la Société a été poursuivie en justice devant le US District Court of Delaware par Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») pour la violation présumée de trois brevets Inspire (N° de brevets américains 10.898.709, 11.806.526 et 11.850.424). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant que la Société a violé et viole les brevets Inspire, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant la Société de violer les brevets Inspire et (v) la prise en charge des frais et dépenses. En conséquence, la Société a fait appel à un cabinet d'avocats pour la représenter. La Société va se défendre vigoureusement contre les allégations avancées par Inspire dans le cadre de cette plainte.

Étant donné que ce litige n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut pas prédire les probabilités de succès des exigences d'Inspire vis-à-vis de la Société, ni quantifier le risque de pertes, le cas échéant. Au 30 septembre 2025, la Société n'a donc pas comptabilisé de pertes dans le cadre de litiges potentiels. Les frais juridiques engagés en lien avec cette affaire ont été cumulés jusqu'au 30 septembre 2025 et ont été comptabilisés comme dépenses de recherche et développement à la ligne « Frais de consulting et de sous-traitance ». À l'avenir, la société évaluera le statut du litige chaque trimestre pour gérer le cumul des frais.

Le 15 mai 2025, la Société a poursuivi Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») en justice devant le U.S. District Court of Delaware pour la violation présumée de trois brevets d'Inspire (N° de brevets américains 8.700.183, 9.415.215 et 9.415.216). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant qu'Inspire a violé et viole les brevets de Nyxoah, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant Inspire de violer les brevets de Nyxoah et (v) la prise en charge des frais et dépenses.

20. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	3 269	3 749
Factures à recevoir	6 290	5 756
Total dettes commerciales	9 559	9 505

L'augmentation du niveau total des dettes commerciales qui a atteint 54.000 € au 30 septembre 2025 est due à l'augmentation des factures à recevoir pour un montant de 0,5 million €, partiellement compensée par une baisse des dettes commerciales de 480.000 €.

21. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Impôt courant	342	(176)	(65)	(723)
Produit / (charge) d'impôts différés	(52)	3	(49)	(1)
Total charges d'impôts sur le résultat	290	(173)	(114)	(724)

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, la charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable par certaines filiales de la Société pour un montant de 0,7 million € principalement au US (2024 : 360.000 €) et (ii) une baisse de la charge du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 0,6 million € (2024 : augmentation supplémentaire de 401.000 €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 3,4 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,1 millions €.

22. Autres passifs

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Provisions pour pécule de vacances	600	903
Salaires	3 811	3 354
Charges à payer	229	511
Swaps de devises - courant	6	353
Autres	1 846	1 103
Total des autres dettes	6 492	6 224

La hausse de 268.000 € des autres dettes pour un total de 6,5 millions € au 30 septembre 2025 par rapport à 6,2 millions € au 31 décembre 2024 est principalement due à une augmentation de 0,7 million € et de 457.000 € des autres dépenses et des dépenses salariales respectivement. Ces augmentations sont partiellement compensées par une baisse de 347.000 € des contrats de change à terme et de 303.000 € des provisions relatives aux congés payés ainsi que des dépenses cumulés de 282.000 €. Consultez la note 23 pour obtenir de plus amples informations sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

Au 30 septembre 2025, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société, dont 1,8 million € (2024 : 0,9 million €) est comptabilisé comme autre passif. Pour 2024, un montant de 0,8 million a été comptabilisé comme autre passif non-courant.

23. Contrat de change et swaps à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a conclu plusieurs swaps de devises et contrats de change à terme pour lesquels les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	30 septembre 2025	31 décembre 2024
Swaps de devises EUR - USD (en EUR)	–	5 000
Swaps de devises EUR - USD (en USD)	–	5 451
Contrats à terme de devises EUR-USD (en EUR)	2 800	4 000
Contrats à terme de devises EUR-USD (en USD)	3 306	4 277
Contrats à terme de devises EUR-ILS (en EUR)	4 000	–
Contrats à terme de devises EUR-ILS (en ILS)	933	–

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 30 septembre 2025			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actif financier</i>				
Swaps de devises	–	94	–	94
<i>Dette financière</i>				
Options de devises étrangères	0	6	–	6

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les douze prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
Valeur brute au 1^{er} janvier	–	343
Ajustement de la juste valeur	94	(184)
Valeur comptable au 30 septembre	94	159

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2025	2024
Valeur brute au 1^{er} janvier	353	90
Liquidation des contrats	(353)	–
Ajustement de la juste valeur	6	(90)
Valeur comptable au 30 septembre	6	–

24. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, la Société a généré des revenus pour un montant de 4,4 millions € (2024 : 3,3 millions €). Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025, la Société a généré des revenus pour un montant de 2,0 millions € (2024 : 1,3 million €).

Les revenus sont comptabilisés sur la base du respect des obligations de performance identifiées dans les contrats clients. Les obligations de performances sont respectées lorsque le contrôle du système Genio® est transféré au client, soit à la livraison, soit à la réception, selon les termes du contrat. Les revenus liés à la première obligation de performances (expédition ou livraison des implants du système Genio®) sont comptabilisés à un certain moment. Suite au lancement de la commercialisation aux États-Unis, certains composants liés aux patients sont fournis après la livraison initiale. En conséquence, une portion du prix de transaction est allouée à cette livraison future, avec des revenus retardés et comptabilisés à un moment donné lors de la livraison. Cependant, à partir de 2024, la Société a identifié une obligation de performance séparée liée au renouvellement des patches adhésifs après la livraison initiale. Une portion du prix de transaction est allouée à ces livraisons futures, avec des revenus retardés et comptabilisés lors du transfert du contrôle.

Le passif contractuel inclus dans le bilan consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patches adhésifs comptabilisé lorsque le contrôle des patches est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient et aux revenus attribués aux livraisons futures des composants liés au patient aux États-Unis. Le passif contractuel courant est de 342.000 € alors que le passif contractuel non-courant est de 0,6 million €. Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 inclus dans le bilan au début de la période est égal à des ventes de 213.000 €.

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, les ventes (basées sur le pays du client) ont été générées en Allemagne (3,1 millions €), en Suisse (185.000 €), en Espagne (15.000 €), en Angleterre (0,6 million €), aux Émirats arabes

unis (249.000 €) et aux États-Unis (231.000 €) (2024 : Allemagne : 2,6 millions €, Suisse : 490.000 €, Autriche : 41.000 €, Espagne : 72.000 € et Italie : 46.000 €). Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, la Société comptabilise deux clients générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % des revenus, ce qui représente une contribution de 1,1 million € au chiffre d'affaires total (en 2024 : un client pour une contribution au chiffre d'affaires de 0,5 million €).

Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025, les ventes (basées sur le pays du client) ont été générées en Allemagne (1,0 million €), en Suisse 184.000 €, en Angleterre (283.000 €), aux Émirats arabes unis (217.000 €), en Espagne (15.000 €) et aux États-Unis (231.000 €) (2024 : Allemagne : 1,0 million €, Suisse : 183.000 € et Autriche : 41.000 €).

Coût des biens vendus pour les périodes de trois et neuf mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Achats de marchandises et de services (*)	1 522	656	3 034	3 174
Mouvements de stock	(743)	(174)	(1 359)	(1 957)
Coût des biens vendus	779	482	1 675	1 217

(*) Y compris les achats de matières premières, l'allocation de la main-d'oeuvre directe, l'allocation de la main-d'oeuvre indirecte, les honoraires des sous-traitants, les coûts de garantie et les frais de transports (directs).

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de neuf mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	33 717	(1 758)	31 959
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	35 765	-	35 765
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(230)	64	(166)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025	69 252	(1 694)	67 558

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	26 378	(3 805)	22 573
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	20 396	-	20 396
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(476)	46	(430)
Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024	46 298	(3 759)	42 539

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 30 septembre 2025 et 2024 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	13 115	(204)	12 911
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	12 702	-	12 702
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(59)	8	(51)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025	25 758	(196)	25 562

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges d'exploitation
Frais de recherche et développement	8 414	(512)	7 902
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	8 042	-	8 042
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(206)	26	(180)
Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024	16 250	(486)	15 764

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Coûts du personnel	3 846	3 184	12 126	10 397
Frais de consultants et de sous-traitants	3 037	2 502	6 860	4 538
Assurance qualité et frais réglementaires	41	81	161	324
Propriété intellectuelle	19	5	197	37
Amortissement et perte de valeur	1 021	359	1 850	1 037
Perte de valeur sur actifs (im)matériels	1 025	–	1 025	–
Déplacements	343	345	1 055	875
Production	1 975	755	4 575	3 268
Études cliniques	1 068	1 103	4 319	4 808
Autres dépenses	665	284	1 406	872
IT	75	(204)	143	222
Coûts capitalisés	(204)	(512)	(1 758)	(3 805)
Total frais de recherche et développement	12 911	7 902	31 959	22 573

Avant la capitalisation de 1,8 million € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 et de 3,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 7,3 millions €, soit une augmentation de 27,8 %, passant de 26,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, à 33,7 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette hausse découle principalement de l'augmentation des activités de R&D, contrebalancée par une baisse des frais cliniques. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, la Société a comptabilisé une perte de valeur des immobilisations (in)corporelles de 1,0 millions €. Pour en savoir plus, consultez les notes 7 et 8.

En mai 2025, la Société a été nommée dans un litige concernant la propriété intellectuelle aux États-Unis. Pour en savoir plus, consultez la note 19.

Avant la capitalisation de 204.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 et de 0,5 million € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024, les frais de recherche et développement ont augmenté de 4,7 millions €, soit une augmentation de 55,9 %, passant de 8,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024, à 13,1 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025, à la suite d'une augmentation des activités de R&D, des frais de conseil et des frais de production. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Coûts du personnel	6 522	3 368	19 792	8 244
Frais de consultants et de sous-traitants	3 162	2 770	9 008	6 993
Frais juridiques	740	250	1 219	832
Loyer	51	170	281	513
Amortissement et perte de valeur	413	334	1 131	923
IT	552	573	1 598	1 158
Déplacements	653	220	1 821	818
Assurance	106	145	327	406
Perte de valeur sur créances commerciales	174	–	174	–
Autres dépenses	329	212	414	509
Total frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	12 702	8 042	35 765	20 396

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 15,4 millions €, soit 75,4 %, passant de 20,4 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 à 35,8 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis après réception de l'autorisation de la FDA. Les frais de conseil et de sous-traitance incluent également une disposition d'un montant de 0,7 million € comptabilisée via IAS 37 pour les coûts futurs estimés liés au rechargement de certains composants consommables, ce qui reflète une obligation constructive qui découle des pratiques commerciales.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 4,8 millions €, soit 57,9 %, passant de 8,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 à 12,7 millions € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la préparation de l'expansion de la Société dans le cadre de la commercialisation du système Genio® aux États-Unis après réception de l'approbation de la FDA.

Autres revenus / (frais) d'exploitation

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 166.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, comparés à d'autres frais d'exploitation de 430.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024.

La Société a enregistré des revenus d'exploitation de 51.000 € pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025, alors que la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024 avait atteint 180.000 €.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Avances récupérables				
Évaluation initiale et réévaluation	(1)	(5)	24	12
Avantages R&D	60	212	171	463
Capitalisation des avantages R&D	(8)	(26)	(64)	(46)
Autres revenus/(dépenses)	–	(1)	35	1
Autres revenus/(frais) d'exploitation totaux	51	180	166	430

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, les autres produits d'exploitation contenaient l'incitation à la R&D en Australie et en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, 64.000 € ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'avantage R&D. Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024, l'incitation à la R&D et sa

capitalisation incluent également une correction de l'incitation à la R&D en Belgique sur les investissements de 2023 pour un montant de 93.000 €.

25. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Salaires	8 431	4 216	24 849	13 174
Charges sociales	593	313	2 212	1 404
Régime à cotisations déterminées	114	100	413	320
Païement en actions	1 121	1 733	3 983	3 232
Autres	109	190	461	511
Total avantages du personnel	10 368	6 552	31 918	18 641

(in EUR 000)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Vente, généraux et administratifs	6 522	3 368	19 792	8 244
Recherche et développement	3 846	3 184	12 126	10 397
Total avantages du personnel	10 368	6 552	31 918	18 641

Consultez la note 24 pour en savoir plus sur les augmentations des avantages totaux du personnel.

26. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Intérêts	247	703	1 705	1 673
Gains et pertes de changes	257	267	3 208	2 765
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	(405)	—	88	—
Ajustement de la juste valeur warrants synthétiques	1 007	—	1 515	—
Ajustement de la juste valeur option de remboursement anticipé	(36)	—	21	—
Autres	12	168	24	177
Total produits financiers	1 082	1 138	6 561	4 615

Les produits financiers sont passés de 4,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 à 6,6 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajustement de la juste valeur des warrants synthétiques et par l'augmentation des différences de change.

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, les gains de change s'établissent à 3,2 millions €, (période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025 : 257.000 €), principalement à cause de la réévaluation mensuelle des éléments du bilan ainsi que des gains de change réalisés sur des swaps et contrats de change de devise et de ses actifs financiers en USD (note 15).

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, le revenu total des intérêts s'élevait à 1,7 million € (période de trois mois clôturée le 30 Septembre 2025 : 247.000 €). Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme.

L'ajustement de la juste valeur des swaps et contrats de change en devises étrangères est lié à l'ajustement de la juste valeur des swaps et des contrats de change en devises étrangères. Pour plus d'informations, consultez la note 23.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BIE. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

27. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Ajustement de la juste valeur swaps de devises	–	(35)	–	253
Ajustement de la juste valeur warrants synthétiques	–	405	–	405
Avances récupérables, actualisation des intérêts	270	259	809	778
Intérêts et frais bancaires	402	376	1 163	496
Intérêts sur les dettes locatives	28	37	99	111
Gains et pertes de change	(122)	2 000	6 019	3 435
Autres	5	1	72	2
Total charges financières	583	3 043	8 162	5 480

Les charges financières sont passées de 5,5 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024 à 8,2 millions € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, principalement en raison d'une augmentation des différences de change.

Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025, les pertes de change s'établissent à 6,0 millions €, principalement à cause de la réévaluation du solde de trésorerie en USD de la Société et de ses actifs financiers en USD.

La Société détient des soldes en EUR et USD, qui servent chacun à régler des dépenses dans leurs devises respectives.

La Société n'applique généralement pas de comptabilité de couverture, sauf pour quelques transactions, pour lesquelles elle utilise des contrats de swap. Les instruments de swap sont à court terme et servent principalement à gérer les expositions transactionnelles en GBP, ILS et CHF. Même si les ventes en GBP devraient couvrir les coûts en GBP à l'avenir, certains contrats ont permis de répondre à des besoins à court terme. En outre, quelques swaps ont permis de neutraliser l'impact actuel de nos T-bills en USD, achetés à l'aide du solde en EUR pour des raisons pratiques, conformément à l'allocation du portefeuille approuvée par le conseil d'administration.

Les pertes de change s'expliquent principalement par le fait que la majorité de la trésorerie détenue par la filiale belge est en USD pour couvrir les futures dépenses en USD. En conséquence, la récente appréciation de l'euro (environ 13 % entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025) a engendré des pertes de change non-réalisées importantes lors de la traduction de la trésorerie en USD vers la devise fonctionnelle de la filiale (l'euro).

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé plus avant dans la note 18 ci-dessus.

L'augmentation des intérêts et des frais bancaires pour la période de neuf mois clôturés le 30 septembre 2025 peut s'expliquer par les intérêts sur la dette financière envers la BIE.

28. Perte par action (BPA)

La perte de base par action et la perte diluée par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

Le BPA pour septembre 2025 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>Au 30 septembre, après conversion et division des actions</i>				
Actions en circulation à la fin de la période	37 544 782	34 389 015	37 544 782	34 389 015
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	37 445 273	34 380 534	37 434 641	31 271 688
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	3 218 569	2 040 231	3 218 569	2 040 231

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action pour les périodes de trois et neuf mois clôturées le 30 septembre 2025 et 2024 basé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(23 580 000)	(17 058 000)	(66 572 000)	(42 087 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	37 445 273	34 380 534	37 434 641	31 271 688
Perte par action en € (€/unité)	(0,630)	(0,496)	(1,778)	(1,346)
Perte diluée par action en € (€/unité)	(0,630)	(0,496)	(1,778)	(1,346)

29. Autres engagements

Il ne restait aucune obligation.

30. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

30.1. Rémunération des administrateurs clés

Les administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

Pour la période clôturée le 30 septembre 2024, la direction exécutive se composait du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société. Pour la période clôturée le 30 septembre 2024, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération à court terme (1)	569	531	1 994	1 482
Avantages postérieurs à l'emploi	31	7	66	18
Paie fondée sur des actions (2)	468	1 485	1 022	1 815
Total	1 068	2 023	3 082	3 315

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an), soit la rémunération variable, et les primes d'adhésion.
(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

30.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social

(en milliers €)	Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025		Pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024	
	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Cochlear	52	–	176	–
Robert Taub	–	88	–	91
Kevin Rakin	–	47	–	47
Pierre Gianello	–	46	–	45
Jurgen Hambrecht	–	55	–	50
Rita Mills	–	54	–	50
Giny Kirby	–	45	–	45
Wildman Ventures LLC	–	64	–	53
Total	52	399	176	381
Montants dû à la fin de l'exercice	–	135	–	110

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2025		Pour la période de trois mois clôturée le 30 septembre 2024	
	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Organisation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Robert Taub	–	29	–	31
Kevin Rakin	–	15	–	15
Pierre Gianello	–	19	–	–
Jurgen Hambrecht	–	23	–	17
Rita Mills	–	15	–	15
Giny Kirby	–	20	–	12
Wildman Ventures LLC	–	26	–	1
Total	–	147	–	91
Montants dû à la fin de l'exercice	–	135	–	110

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robert Taub (jusqu'au 12 juin 2024), Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub) (à compter du 12 juin 2024), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrant en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 1,1 million € pour la période clôturée le 30 septembre 2025 (218.000 € pour la période clôturée le 30 septembre 2024).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Cet énoncé des travaux supplémentaire a un impact financier de 52.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2025 et un impact de 176.000 € pour la période de neuf mois clôturée le 30 septembre 2024. Il été comptabilisé comme actif en cours de construction.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne pour sensibiliser la population au SAOS et améliorer la pénétration de la thérapie sur le marché allemand. La Société et ResMed Germany établiront un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant d'AOS sur le marché allemand, du diagnostic au traitement. Ensemble, les entreprises travailleront pour accélérer l'identification des patients et mieux les orienter vers la thérapie adéquate.

À dater du 1^{er} octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.

30.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour la période clôturée le 30 septembre 2025, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Pour la période clôturée le 30 septembre 2024, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), Loïc Moreau (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Du 1^{er} septembre 2021 au 19 août 2024, Olivier Taelman a rempli son rôle de CEO de la Société en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman. Le 19 août 2024, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc. Le 1^{er} septembre 2025, Olivier Taelman a réemménagé en Belgique et remplit depuis ses fonctions de CEO de la Société en tant qu'indépendant, conformément à l'accord de services entre Nyxoah SA et Olivier Taelman.

Loïc Moreau et Bruno Onkelinx sont des salariés de Nyxoah SA. John Landry et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 30 septembre 2025 et 30 septembre 2024.

31. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 13 octobre 2025, le Conseil d'Administration de la Société a émis 760.000 warrants, donnant chacun le droit de souscrire une action ordinaire de la Société.

En novembre, la Société a levé des capitaux supplémentaires par le biais d'une augmentation de capital de 22 M€ et d'un financement par obligations convertibles de 45 M€. Plus particulièrement, la Société a conclu une convention de souscription avec une société internationale de services financiers pour l'émission d'obligations convertibles d'un montant nominal maximal total de jusqu'à €45 millions. Le financement comprends une première tranche de €22,5 millions avec une option d'émettre une seconde tranche de €22,5 millions à la discrétion de Nyxoah, pendant les 30 jours démarrant sept mois suivant la date de clôture, sous réserve de certaines conditions. La clôture de la première tranche d'obligations devrait avoir lieu en décembre 2025, sous réserve des conditions de clôture habituelles. La première tranche d'obligations sera émise à 92 % de leur montant nominal et portera intérêt au taux annuel de 6,5 %, payable trimestriellement à terme échu. Les obligations ont une échéance de trois ans à compter de leur émission, avec des remboursements trimestriels du principal et des intérêts. Le prix de conversion par défaut pour la première tranche d'obligations, qui peut être modifié à la baisse, sera égal à 5,00 euros,

DECLARATION DE RESPONSABILITE

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 13 novembre 2025.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL
(représentée de manière permanente par Robert Taub)
Président du Conseil d'Administration

Olivier Taelman
CEO